

LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 3 FEVRIER, 1846.

Histoire de la Semaine.

temps de vous rappeler les deux agréables soirées qu'ils nous promettent; la première a lieu samedi soir, dans la salle des Odd-Fellows, grande rue St. Jacques; le programme est riche: Quelques morceaux d'opéra par des amateurs canadiens; De charmantes variations sur la clarinette par un jeune virtuose du pays, (M. Dubord) qui montre déjà un merveilleux talent musical, et enfin les airs inimitables, les effets d'harmonie sublime exécutés par MM. Berlyn et Van-Maanen, en voilà autant que l'on peut désirer. Tous nos lecteurs savent le silence que nous gardons, quand nous rencontrons ce qu'on peut appeler de la misère artistique; aujourd'hui si nous appelons l'attention du public sur ces concerts, c'est parce que nous savons qu'on nous en saura gré; nos dames se rappellent le gracieux NAGET, ce premier violon de S. M. le roi de Suède; et bien! M. Van-Maanen est son égal, s'il ne lui est pas supérieur, et c'est un jeune homme, qui fait ses premières armes.—Samedi soir il doit exécuter la jolie FANTAISIE CAPRICE, de son maître VIEUX TEMPS, un duo sur les motifs du Prê aux clercs, et enfin le tant célèbre effort du violon, composé ou plutôt improvisé par Paganini LE CARNAVAL DE VENISE.

Il y aura foule, nous le savons, car la moitié des billets sont déjà pris. Ainsi, hâtez-vous! Ce serait mal, très mal à nous, de clore cette petite causerie sans parler d'un saint en grande vénération parmi toutes les jeunes demoiselles; comment ce vilain rédacteur il parle de tout, et il ne dit pas un mot de la St. Valentin? vraiment il ne mérite pas de sympathie, etc., etc. Il n'en sera pas ainsi; La St. Valentin approche, c'est toujours le 14 Février. Les boutiques des papeteriers déploient un luxe à l'endroit des billets doux jusqu'à aujourd'hui. Tout ce que le pinceau le plus délicat, le goût le plus exquis peut imaginer, est étalé aux yeux des amours, surtout chez Sharpley, rue Notre-Dame. Acrostiches, quatrains, odes, demandes et réponses, il y a de quoi satisfaire tous les besoins. On dit qu'il doit y avoir un échange considérable de ces petites lettres, cette année. Mais avec les jolies, il s'en trouve de fort laides, de fort peu aimables, de fort peu gracieuses. Vous recevez quelquefois un petit billet doré, parfumé, avec un cachet bien mignon, qui vous fait bondir de joie, c'est bien cela, dites-vous une écriture fine, délicate, c'est elle! Vous ouvrez.—Oh! désappointement des désappointements! c'est un visage grimaçant, laid à faire peur, avec un distique en vers libres comme celui-ci: Admirez tous vos attraits Car c'est là votre portrait. N'est-ce pas assez pour vous faire trouver mal, si vous êtes tant soit peu nerveux.

A propos de la St. Valentin, nous pourrions vous dire une aventure assez singulière arrivée il y a quelque temps à un jeune ange, il était d'une inconstance d'une légèreté d'ordonnée, en un ce qu'on appelle un amour de trente-six heures. Par autres caprices légers il avait l'habitude d'écrire, la manie des petites lettres ou billets doux, si bien qu'une année vers la St. Valentin, il se trouva avoir une correspondance éternelle. Forcé fut donc à notre jeune héros, d'écrire à plusieurs jeunes filles à la fois, pour ne pas manquer la date favorable du 14, le temps pressait, la première lettre écrite, il en commença une seconde, mais ce n'est pas chose facile, de composer quatre airs différents, sur un même motif. Son style était lourd, lent et le temps pressait toujours; Alors impatienté, il se ravisa; après tout, je suis bien fou, se dit-il; pourquoi pas expédier quelques exemplaires de la même édition? Aussitôt dit aussitôt fait, un duplicata en la main, c'était une vraie lettre de change tirée sur deux personnes différentes. Elles partirent, mais le hasard voulut que deux de ces jeunes demoiselles, fussent cousines et intimes amies; le hasard voulut encore que ce jour là et les jours suivants, ces deux cousines fussent ensemble à la campagne. Or, les lettres furent d'une poste à une autre et à la fin arrivèrent en même temps à leurs adresses. Les lettres étaient tendres, elles promettaient une constance éternelle etc., et suppliaient un mot de réponse. Il n'y a rien comme l'amitié pour s'épancher, deux bonnes amies ne se cachent rien. Il m'aime bien dit enfin l'une c'est un charmant garçon, dis-je lui répondre? Voyons, ma bonne amie, partageons nos secrets, dis moi les tiens, je te dis les miens. Il y eut en effet un échange de secrets et un échange de lettres. Elles étaient toutes deux éloquentes, mais ce qu'il y avait de maussade c'était la même signature! Le bruit s'en répandit, malgré la discrétion promise, et comme les jeunes filles s'intéressent à ces choses là; les deux autres qui avaient reçu un duplicata, prirent l'intérêt des deux cousines et proclamèrent ce jeune monsieur un homme sans principes et sans cœur! Aux Etats-Unis, les législateurs commencent à s'occuper de tous ces écrivains, amoureux et autres qui poursuivent les jeunes filles de leurs sottises importunes, pour les tromper et s'en moquer le plus souvent. Vous n'écrieriez pas impunément un valentin tendre dans les Etats de New-York; les cours de justice sont d'une rigidité impitoyable sur les parjures en amour; nous lisons ce qui suit dans le Sun du 30 Janvier. Il y a quelques jours dans la cour suprême de Cincinnati, Marie-Anne Roberts a obtenu un jugement pour \$1700 contre Patrick Hough qui lui avait faite une promesse de mariage qu'il ne voulait plus exécuter, et hier un autre jugement est intervenu contre le même individu, le condamnant à payer \$2750 à Sarah Watson, pour la même offense. Son compte est donc, à l'heure qu'il est, comme suit: Dû à Mlle Roberts \$1700 A Mlle Watson 2750 Total \$4450 Ce jeune Pat finira par croire croire qu'il vaut mieux faire une fin que de folâtrer et de voltiger de belle en belle et qu'après tout "le changement ne fait pas le bonheur."

Le parlement est convoqué pour la dépêche des affaires le 20 mars prochain, par proclamation officielle datée de samedi dernier. Il se réunira sous l'administration de lord CATHERART, dont la nomination, comme gouverneur est maintenant confirmée. On peut augurer favorablement du nouvel administrateur par son premier acte, au sujet de la milice; l'ordre au Col. GUY d'en suspendre l'organisation vient d'être publié; la publication de ce document a soulevé une discussion dans la presse, qui nous paraît singulière. Il paraît que le Col. HOLMES, commandant le sixième bataillon de Montréal avait écrit à l'Adjudant Général, une communication au sujet de la milice; à sa lettre, le Col. Guy répondit, en communiquant au Col. Holmes, les instructions et l'ordre de son Excellence de suspendre tous procédés d'organisation ultérieure. Dans sa réponse l'Adjudant-Général, fait usage du nom de son Excellence, dit les difficultés, qui sont survenues dans l'organisation de la milice, l'embarras où se trouve le département à cet égard et la résolution prise par le chef de l'exécutif d'attendre le résultat de la prochaine session de la législature, avant de faire aucun autre appointement ou promotion dans les corps qui ont déjà reçu leur complément d'officiers; dans l'espérance qu'un nouvel acte du parlement sera passé, par lequel l'établissement de la milice sera entièrement réformé. En recevant une pareille lettre, d'une nature tout à fait publique et d'intérêt général, nous ne voyons pas ce qui pouvait empêcher le Col. Holmes de la communiquer à ses amis, et quels reproches on peut lui faire à cet égard. Il ne pouvait être tenu par aucune règle de convenance de garder un pareil document secret; il intéressait tous ses compatriotes; c'était un noble acte de justice de la part de l'administrateur sous les circonstances actuelles, quand on se plaint amèrement d'un bout de la province à l'autre de la gaucherie et du favoritisme, qui a présidé aux nominations des officiers de la milice; il était donc tout naturel pour le Col. Holmes, à la lecture de la lettre en question, d'avoir la pensée de la communiquer. Mais on ne peut prouver que cette lettre a été communiquée à la presse par le Col. Holmes; car comme elle lui était adressée sous son titre officiel, comme Col. du sixième bataillon, elle aura été adressée de même aux Col. des autres bataillons de Montréal. Toujours est-il, que le document a fait le tour des journaux en causant une satisfaction générale. Malgré l'indignation de quelques feuilles, à propos de la publicité qui lui fut donnée, un peu avant que l'aurait voulu ceux qui étaient intéressés à ne pas voir leurs actes tancés si vertement et en si haut lieu. Les élections municipales occupent en ce moment l'attention du peuple de cette grande ville, et cette fois on semble vouloir être plus sage que par le passé, en faisant pour l'avenir de meilleurs choix de membres pour la municipalité de Montréal. Les gens commencent à croire qu'il vaut mieux ne plus mettre la politique sur le tapis dans des affaires qui ne la concernent nullement, que de se mettre à la merci d'un système de taxation tout-à-fait au-dessus des moyens de notre ville, et d'avoir en même temps dans le corps des édiles, des partisans politiques, qui faute de connaissances suffisantes d'expérience et souvent de diligence, font les lois et règlements municipaux à tort et à travers; gaspillent les deniers publics, sans discernement, embarrassent la marche et l'exécution des affaires; d'autres, à cause de la multiplicité de leurs propres affaires, négligent celles de leurs constituants, et enfin font tort et à la ville en général et aussi à ceux qu'un esprit de parti seulement a porté à les élire. Non ce n'est pas comme cela qu'il faut aller; dans un poste important comme devient de jour en jour celui de conseiller municipal à Montréal, il nous faut de bons Canadiens, des hommes zélés, ardents pour la chose publique, et non pas de violents partisans politiques; il nous faut des hommes, possédant quelques connaissances solides, l'habitude des affaires, de la modération, du jugement, des loisirs pour pouvoir s'occuper des intérêts matériels de la ville; et encore, des dispositions au travail, car il faut le dire, dans la corporation d'aujourd'hui, il est un trop grand nombre de ces membres inutiles, qui viennent au conseil seulement pour s'étendre nonchalamment dans leurs fauteuils, tailler des plumes, faire des hiéroglyphes sur les feuilles qu'ils ont sous la main. Ceux-là, nous espérons, sont destinés à se faire remarquer par une absence complète au prochain conseil; le peuple se souviendra de leurs éminents services, quand viendra le jour des élections. Les dernières dates des Etats-Unis, et surtout de Washington, ne nous annoncent rien de neuf sur des questions importantes et générales. Le congrès procède aux affaires intérieures, toujours au milieu des orages parlementaires et des conflits d'intérêts sectionnaires, naturels surtout à l'état républicain. On fait de temps à autre allusion à l'Orégon, mais les deux chambres ont tardivement compris qu'elles perdaient leur temps, depuis le commencement de la session, en pérorant sur la paix et sur la guerre, et elles se sont décidées à garder le silence jusqu'à ce que fut arrivée la réponse de l'Angleterre au message présidentiel. Nous empruntons au Courrier des Etats-Unis la nouvelle suivante: "Les journaux de Washington de samedi annoncent le dénouement de la révolution du Mexique. La nouvelle en a été apportée par le brick de guerre Porpoise, qui est arrivé le 14 à Pensacola, venant de Vera-Cruz. A peine sortis de Mexico, les troupes d'Herrera sont passées à l'ennemi; nous ne savons pas autre chose que le triomphe de Parédes et son refus de reconnaître le caractère diplomatique de l'ambassadeur américain. Le journal l'Union, cependant, prétend que le ministre des Etats-Unis avait l'espérance d'être mieux accueilli par Parédes que par Herrera. Mais il ne donne cette assertion que comme un ruseur qui, évidemment, n'a aucun caractère officiel, et nous regardons comme beaucoup plus vraisemblable la version adoptée par tous les autres journaux et par tous les correspondants de Washington. Non pas que nous pensions que Parédes soit moins désireux qu'Herrera de s'arranger à l'amiable avec M. Polk, mais parce qu'il est peu probable qu'il ait manifesté ses velléités pacifiques dès le lendemain d'une révolution qui s'est faite au cri de: guerre aux Etats-Unis!" Ces difficultés avec le Mexique peuvent avoir plus d'importance dans l'avenir que les journaux américains semblent y attacher. Une guerre, alors même qu'elle se ferait en tête-à-tête, ne serait pas sans périls; elle emprunterait surtout un immense danger à la situation encore peu rassurante dans laquelle se trouve les Etats-Unis vis-à-vis de l'Angleterre.

Quant aux autres poursuites contre MM. Cuvillier, Leeming et Laurain, les actions ont été déboutées. Il paraît aussi que Pune des licences a été antidatée. ARRESTATION DU JEUNE READY.—Il y a quelques jours nous nous disions la fuite de cette ville d'un jeune homme appartenant à une famille honorable, sous des circonstances déshonorantes et tout à fait déplorable. Ce jeune homme que des habitudes de dissipation ont conduit aux derniers échelons du crime du premier coup, avait une situation avantageuse dans la banque de l'Amérique du Nord, qui lui donnait pas moins de £300 par an. Introduit dans une maison de jeu, il a perdu en quelque temps tout ce qu'il possédait au monde. Mais alors la fureur du jeu ne Pa pas quitté. Il a oublié sa position honorable, sa famille et la confiance qu'on reposait en lui. Il a pillé l'opulente institution à laquelle il appartenait. On estime de £5000 à 10,000 les sommes par lui soustraites à la banque. Après avoir perdu cette énorme somme il songea à s'enfuir et partit en effet, précédé par le misérable qui était la cause de ses fautes, celui qui tient un infâme repaire de brigands, dans la rue Bonsecours. Rendus à New-York ces malheureux se croyaient en sûreté mais point n'en fut, car le sous-chef Jérémie était à leurs trousses, et la banque de l'Amérique du Nord, avait offert à New-York une récompense de £100 pour l'arrestation de Ready. Après quelques recherches, on trouva les délinquants dans une maison de jeu. Ils furent arrêtés de suite par les autorités américaines et livrés à nos autorités. Hier matin ils traversaient la ville, se rendant à la prison, pour y attendre leur procès. C'est tout un drame pour la cour siégeant actuellement, que ces scènes de débauches, de vice et de jeu. Il y aura de singulières révélations, sur plusieurs personnages militaires, citoyens et autres, durant le cours de ces procès. Tant mieux! si la honte peut rejaillir sur les fronts coupables, sur tous ces hommes sans respect pour le repos et l'honneur des familles, les lois, les mœurs et l'honnêteté. On disait hier soir que des membres de la famille Ready étaient prêts à payer le montant soustrait par lui.

LES COURSES DE ST. HYACINTHE.—Nos lecteurs trouveront aujourd'hui dans nos colonnes l'annonce des Courses de St. Hyacinthe. Il paraît que cette année, il doit y avoir du fameux sport, les chevaux qui doivent s'y trouver sont de premier force. Le célèbre Passe-Carreau est entré sur la liste des concurrents. Son propriétaire fait au monde entier un défi de \$4000 pour une course au trot. Ce cheval est Canadien et n'a pas encore trouvé son égal sur ce continent pour trotter. Les courses attirent les étrangers au joli village de St. Hyacinthe; elles doivent avoir lieu dans les jours gras. Nul doute que la société qui s'y rendra trouvera moyen, grâce à l'hospitalité reconquise des citoyens de St. Hyacinthe, de passer agréablement les soirées du carnaval. Ainsi si vous avez un jour ou deux à vous vers le 23, faites une promenade jusques sur les bords de la rivière Yamaska et vous m'en direz des nouvelles.

TERME CRIMINEL DU BANC DE LA REINE.—La Cour du Banc de la Reine, pour les causes criminelles s'est ouverte samedi matin sous la présidence de l'Honorable Juge-en-chef Vallières de St. Réal, assisté des Juges Rolland, Gale et Day. Le Calendrier de la prison contient quarante huit accusations, et parmi s'en trouvent de très sérieuses. Voici l'état classifié par la Geolier: Incendiaires 4 Assault grave 1 Meurtres 6 Félories 1 Larcins 13 Bris de maisons 1 Vols de Chevaux 5 Assault et batterie 2 Vols des personnes 3 Obtention d'argent 1 Vols avec effraction 1 sous de faux prétexte 1 Vols de grand chemin 4 Crimes non classifié 4 Total 48

LEGISLATURE DE LA NOUVELLE ECOSSE.—Lord Falkland a ouvert le 10 janvier les chambres de la Nouvelle-Ecosse par un discours qui se résume ainsi: Les dangers de famine auxquels est exposée la population rurale par la disette des pommes de terre, l'ont engagé à convoquer le parlement plus tôt que d'ordinaire; les autres récoltes ont été dans la Nouvelle-Ecosse d'une abondance inusitée; les pêcheries ont été moins productives cette année qu'elles ne l'avaient été depuis plusieurs années; mais les causes de ce déficit ne peuvent pas amener de résultat permanents; il s'attend à l'approbation des chambres pour les secours en argent qu'il a donné aux incendiés de Québec; le revenu public est dans un état prospère; il a reçu une lettre du gouverneur de la Barbade, pour remercier le parlement de la Barbade, d'avoir donné £1000 aux

centes d'Encanteurs contre plusieurs de nos premiers négociants, d'une manière tout à fait déshonorante. Voici les détails que nous donne la Minerne. Il s'agit ici du sieur Donald Sinclair Stewart, qui vers 1841 fut nommé inspecteur des licences du district, d'après l'acte 4 et 5 Viet. chap. 21. Les encanteurs avaient à s'adresser à cet individu pour le renouvellement de leurs licences. C'est ce qu'ils firent tous. Mais soit que M. l'inspecteur eût médité le coup qu'il devait porter, ou que l'idée lui en vint plus tard, il répondit aux encanteurs qu'il n'avait pas reçu ses blancs de licences, mais que tout était bien (all right), ce qui voulait dire qu'ils pouvaient continuer à vendre. Enfin après bien des pas et des démarches auprès de l'inspecteur des licences, qui était toujours absent de son bureau, les encanteurs obtinrent leurs licences. Mais il s'était écoulé quelques jours entre l'expiration de l'ancienne licence et le renouvellement de l'autre. Eh bien! qui le croirait?... Donald-Sinclair Stewart a intenté des actions contre MM. Cuvillier, Bernard, Young et Leeming, et contre un nommé Laurain, de la campagne, pour avoir fait des ventes sans licence. Mais ce qu'il y a de plus extraordinaire c'est que jugement a été prononcé mercredi dernier contre MM. Bernard et Young, par la cour du banc de la reine, les condamnant à £100 d'amende chaque. Ce jugement a surpris beaucoup de monde, parce qu'il a été prouvé clairement que l'intention des encanteurs n'était pas de frauder la loi, puisqu'ils avaient fait diverses démarches pour obtenir leur licence, et si elle ne leur avait pas été délivrée à temps, cette circonstance était due, ou à la mauvaise foi ou à la négligence de l'officier public, qui vient d'être jugé par toute la presse de Montréal indigne de remplir cette situation. Il est bon de remarquer que le délateur qui est l'inspecteur lui-même obtient la moitié de l'amende, c'est-à-dire £50. Quant aux autres poursuites contre MM. Cuvillier, Leeming et Laurain, les actions ont été déboutées. Il paraît aussi que Pune des licences a été antidatée.

BRIDGETOWN; le gouvernement impérial était prêt à abandonner le revenu casuel et territorial de la couronne dans la colonie, en échange d'une liste civile, à de certaines conditions qu'il fera connaître plus tard; des privilèges que demandait le gouvernement américain au sujet des pêcheries, et dont la concession cût affecté la prospérité de la Nouvelle-Ecosse, ont été refusés par Sa Majesté, il recommande fortement à la considération de la chambre le projet d'un chemin de fer entre Halifax, Québec et Montréal, et annonce qu'il a fait un appel au gouvernement britannique au sujet de cette grande entreprise, et qu'il a tâché d'obtenir les renseignements statistiques et autres qui pourraient aider les chambres dans leurs délibérations, tant sur la question de savoir si ce projet est réalisable que sur celle de l'étendue de l'aide pécuniaire à accorder à cette entreprise; il n'a pu mettre à effet l'acte dans la dernière session relativement à la dette fondée de la province; il rappelle en même temps qu'il faudra pouvoir à la liquidation immédiate de l'emprunt de 1836, en doublons, cette année. Journal de Québec.

On nous a parlé du projet qui vient d'être formé d'établir à Montréal une nouvelle banque d'épargne. On nous dit que plusieurs citoyens de la première respectabilité seront à la tête de cette excellente institution qui recevra aussi le patronage du clergé. On parle aussi du projet d'une nouvelle banque canadienne qui aurait pour fondateurs plusieurs marchands canadiens de cette ville.—Minerne.

Jeudi dernier dans le cours de l'après-midi les artilleurs stationnés à l'île Ste. Hélène vis-à-vis la cité, pratiquèrent le tir au canon contre un rampart construit en glace qu'ils avaient érigé sur une petite île distante environ de 450 verges. Cette pyramide de glace avait environ 60 pieds de long sur 30 d'épaisseur et 18 de haut. La batterie était composée de 3 pièces de 18, une de 24, et de deux canonnades. A la première décharge une des canonnades fut renversée de son affût, et l'autre ne fut tirée qu'une fois. Les canons firent plusieurs décharges et chaque boulet frappa le blanc pénétrant dans la glace de dix à douze pieds; toutes les marques des boulets n'étaient pas éloignées les unes des autres de plus de dix à quinze pieds; et plusieurs portèrent bien près l'un de l'autre, sans causer des dommages bien considérables à ce rempart de nouvelle invention.—Idem.

Decision importante.—Lundi dernier, jugement fut rendu dans la poursuite en laquelle la compagnie de l'assurance de Québec était demanderesse contre les propriétaires du steambot St. Louis, ayant pour cause l'incendie qui eut lieu à Boucherville, dans l'été de 1843. Le montant réclamé par l'action était de £3045 15s., et la somme entière fut adjugée aux demandeurs. Il paraît que cet incendie devait son origine à des étincelles échappées du St. Louis. On nous informe que les défendeurs qui sont MM. John Molson et A. St. Louis se proposent d'appeler du jugement.—Idem.

F. M. Marchand, Ecr., après un examen devant son honneur le juge-en-chef, a été admis vendredi dernier à pratiquer comme avocat.—Idem.

NAISSANCES. Aux Trois-Rivières, le 23, la dame de René Kimber, écr., a mis au monde un fils. A Enniscechy, (Irlande) le 28 ult., Mme Shee, âgée de 66 ans, a mis au monde un fils. L'aîné de ses enfants est âgé de 47 ans. MARIAGES. En cette ville, le 29 du mois dernier, à l'église paroissiale, par Messire Comte, Armand de Charbonnel, et ensuite à Christ Church, par le Révérend H. A. Adamson, Thomas Steers, écr., à Marie Ellen, fille aînée de feu le capitaine Higgins, de Westport, comté de Mayo, Irlande.

ANNONCES. VENTE PAR ENCHAN. Par J. D. Bernard. VENTE DE Liqueurs, Epicerie, &c. Aux Magasins du Soussigné, LUNDI prochain le 9 du courant, sera offert en Vente, par Enchan Public, UN assortiment étendu de LIQUEURS, EPICERIES, etc.; particularités du quel seront données dans une prochaine annonce. —Aussi— 60 quarts Huile de Lomp-Marin 6 do do de Morue 100 quantaux Morue Sèche de Table, mis en lots de 8 et 9 quint. chaque 50 drafts Grande Morue Verte 50 barils Harrengs du Nord, No. 1 25 do Huîtres de Caraque 30 tinettes Homards Marins. Conditions Faciles— La Vente à UNE heure. J. D. BERNARD. Montréal, 3 Février, 1846. Agence a New-York. J. C. ROBILLARD, No. 5, Nassau Street. EN présence de l'entraînement si progressif qu'éprouve tous les jours le commerce du Canada, vers les Etats-Unis, le soussigné a cru important de connaître les NOMBREUSES MANUFACTURES, qui à New-York et dans ses environs, rivalisent si énergiquement avec l'Europe.—Il fera donc exécuter d'après les goûts actuels, tous les objets dont on lui confiera les commandes, tel que: Mécanismes a Patentes, Inventions nouvelles, d'art ou d'agriculture, Perfectionnement de constructions, Plans d'architecture publique et privée, Ornaments de Salons, Bijouteries et argenteries, Montres et Pendules, Articles de modes, Livres de littérature et de Médecine "publiés aux Etats-Unis." Instruments de Chirurgie, Et objets de tous genres. Aussi —Marchandises diverses comme ci-devant. N. B. Pour ornements et objets d'Eglise, s'adresser à l'Hôpital-Generel, (Sœurs Grises). J. C. ROBILLARD.

NOUVELLES A LA MAIN. LES ENCANTEURS ET LES ACTIONS PENALES. L'indignation publique est à son comble par suite des actions portées par l'inspecteur des li-

ces d'Encanteurs contre plusieurs de nos premiers négociants, d'une manière tout à fait déshonorante. Voici les détails que nous donne la Minerne.

Il s'agit ici du sieur Donald Sinclair Stewart, qui vers 1841 fut nommé inspecteur des licences du district, d'après l'acte 4 et 5 Viet. chap. 21. Les encanteurs avaient à s'adresser à cet individu pour le renouvellement de leurs licences. C'est ce qu'ils firent tous. Mais soit que M. l'inspecteur eût médité le coup qu'il devait porter, ou que l'idée lui en vint plus tard, il répondit aux encanteurs qu'il n'avait pas reçu ses blancs de licences, mais que tout était bien (all right), ce qui voulait dire qu'ils pouvaient continuer à vendre. Enfin après bien des pas et des démarches auprès de l'inspecteur des licences, qui était toujours absent de son bureau, les encanteurs obtinrent leurs licences. Mais il s'était écoulé quelques jours entre l'expiration de l'ancienne licence et le renouvellement de l'autre. Eh bien! qui le croirait?... Donald-Sinclair Stewart a intenté des actions contre MM. Cuvillier, Bernard, Young et Leeming, et contre un nommé Laurain, de la campagne, pour avoir fait des ventes sans licence.

Mais ce qu'il y a de plus extraordinaire c'est que jugement a été prononcé mercredi dernier contre MM. Bernard et Young, par la cour du banc de la reine, les condamnant à £100 d'amende chaque. Ce jugement a surpris beaucoup de monde, parce qu'il a été prouvé clairement que l'intention des encanteurs n'était pas de frauder la loi, puisqu'ils avaient fait diverses démarches pour obtenir leur licence, et si elle ne leur avait pas été délivrée à temps, cette circonstance était due, ou à la mauvaise foi ou à la négligence de l'officier public, qui vient d'être jugé par toute la presse de Montréal indigne de remplir cette situation. Il est bon de remarquer que le délateur qui est l'inspecteur lui-même obtient la moitié de l'amende, c'est-à-dire £50. Quant aux autres poursuites contre MM. Cuvillier, Leeming et Laurain, les actions ont été déboutées. Il paraît aussi que Pune des licences a été antidatée.

ARRESTATION DU JEUNE READY.—Il y a quelques jours nous nous disions la fuite de cette ville d'un jeune homme appartenant à une famille honorable, sous des circonstances déshonorantes et tout à fait déplorable. Ce jeune homme que des habitudes de dissipation ont conduit aux derniers échelons du crime du premier coup, avait une situation avantageuse dans la banque de l'Amérique du Nord, qui lui donnait pas moins de £300 par an.

Introduit dans une maison de jeu, il a perdu en quelque temps tout ce qu'il possédait au monde. Mais alors la fureur du jeu ne Pa pas quitté. Il a oublié sa position honorable, sa famille et la confiance qu'on reposait en lui. Il a pillé l'opulente institution à laquelle il appartenait. On estime de £5000 à 10,000 les sommes par lui soustraites à la banque. Après avoir perdu cette énorme somme il songea à s'enfuir et partit en effet, précédé par le misérable qui était la cause de ses fautes, celui qui tient un infâme repaire de brigands, dans la rue Bonsecours. Rendus à New-York ces malheureux se croyaient en sûreté mais point n'en fut, car le sous-chef Jérémie était à leurs trousses, et la banque de l'Amérique du Nord, avait offert à New-York une récompense de £100 pour l'arrestation de Ready.

Après quelques recherches, on trouva les délinquants dans une maison de jeu. Ils furent arrêtés de suite par les autorités américaines et livrés à nos autorités. Hier matin ils traversaient la ville, se rendant à la prison, pour y attendre leur procès. C'est tout un drame pour la cour siégeant actuellement, que ces scènes de débauches, de vice et de jeu. Il y aura de singulières révélations, sur plusieurs personnages militaires, citoyens et autres, durant le cours de ces procès. Tant mieux! si la honte peut rejaillir sur les fronts coupables, sur tous ces hommes sans respect pour le repos et l'honneur des familles, les lois, les mœurs et l'honnêteté. On disait hier soir que des membres de la famille Ready étaient prêts à payer le montant soustrait par lui.

LES COURSES DE ST. HYACINTHE.—Nos lecteurs trouveront aujourd'hui dans nos colonnes l'annonce des Courses de St. Hyacinthe. Il paraît que cette année, il doit y avoir du fameux sport, les chevaux qui doivent s'y trouver sont de premier force. Le célèbre Passe-Carreau est entré sur la liste des concurrents. Son propriétaire fait au monde entier un défi de \$4000 pour une course au trot. Ce cheval est Canadien et n'a pas encore trouvé son égal sur ce continent pour trotter. Les courses attirent les étrangers au joli village de St. Hyacinthe; elles doivent avoir lieu dans les jours gras. Nul doute que la société qui s'y rendra trouvera moyen, grâce à l'hospitalité reconquise des citoyens de St. Hyacinthe, de passer agréablement les soirées du carnaval. Ainsi si vous avez un jour ou deux à vous vers le 23, faites une promenade jusques sur les bords de la rivière Yamaska et vous m'en direz des nouvelles.

TERME CRIMINEL DU BANC DE LA REINE.—La Cour du Banc de la Reine, pour les causes criminelles s'est ouverte samedi matin sous la présidence de l'Honorable Juge-en-chef Vallières de St. Réal, assisté des Juges Rolland, Gale et Day. Le Calendrier de la prison contient quarante huit accusations, et parmi s'en trouvent de très sérieuses. Voici l'état classifié par la Geolier: Incendiaires 4 Assault grave 1 Meurtres 6 Félories 1 Larcins 13 Bris de maisons 1 Vols de Chevaux 5 Assault et batterie 2 Vols des personnes 3 Obtention d'argent 1 Vols avec effraction 1 sous de faux prétexte 1 Vols de grand chemin 4 Crimes non classifié 4 Total 48

LEGISLATURE DE LA NOUVELLE ECOSSE.—Lord Falkland a ouvert le 10 janvier les chambres de la Nouvelle-Ecosse par un discours qui se résume ainsi: Les dangers de famine auxquels est exposée la population rurale par la disette des pommes de terre, l'ont engagé à convoquer le parlement plus tôt que d'ordinaire; les autres récoltes ont été dans la Nouvelle-Ecosse d'une abondance inusitée; les pêcheries ont été moins productives cette année qu'elles ne l'avaient été depuis plusieurs années; mais les causes de ce déficit ne peuvent pas amener de résultat permanents; il s'attend à l'approbation des chambres pour les secours en argent qu'il a donné aux incendiés de Québec; le revenu public est dans un état prospère; il a reçu une lettre du gouverneur de la Barbade, pour remercier le parlement de la Barbade, d'avoir donné £1000 aux

centes d'Encanteurs contre plusieurs de nos premiers négociants, d'une manière tout à fait déshonorante. Voici les détails que nous donne la Minerne. Il s'agit ici du sieur Donald Sinclair Stewart, qui vers 1841 fut nommé inspecteur des licences du district, d'après l'acte 4 et 5 Viet. chap. 21. Les encanteurs avaient à s'adresser à cet individu pour le renouvellement de leurs licences. C'est ce qu'ils firent tous. Mais soit que M. l'inspecteur eût médité le coup qu'il devait porter, ou que l'idée lui en vint plus tard, il répondit aux encanteurs qu'il n'avait pas reçu ses blancs de licences, mais que tout était bien (all right), ce qui voulait dire qu'ils pouvaient continuer à vendre. Enfin après bien des pas et des démarches auprès de l'inspecteur des licences, qui était toujours absent de son bureau, les encanteurs obtinrent leurs licences. Mais il s'était écoulé quelques jours entre l'expiration de l'ancienne licence et le renouvellement de l'autre. Eh bien! qui le croirait?... Donald-Sinclair Stewart a intenté des actions contre MM. Cuvillier, Bernard, Young et Leeming, et contre un nommé Laurain, de la campagne, pour avoir fait des ventes sans licence.

Mais ce qu'il y a de plus extraordinaire c'est que jugement a été prononcé mercredi dernier contre MM. Bernard et Young, par la cour du banc de la reine, les condamnant à £100 d'amende chaque. Ce jugement a surpris beaucoup de monde, parce qu'il a été prouvé clairement que l'intention des encanteurs n'était pas de frauder la loi, puisqu'ils avaient fait diverses démarches pour obtenir leur licence, et si elle ne leur avait pas été délivrée à temps, cette circonstance était due, ou à la mauvaise foi ou à la négligence de l'officier public, qui vient d'être jugé par toute la presse de Montréal indigne de remplir cette situation. Il est bon de remarquer que le délateur qui est l'inspecteur lui-même obtient la moitié de l'amende, c'est-à-dire £50. Quant aux autres poursuites contre MM. Cuvillier, Leeming et Laurain, les actions ont été déboutées. Il paraît aussi que Pune des licences a été antidatée.

BRIDGETOWN; le gouvernement impérial était prêt à abandonner le revenu casuel et territorial de la couronne dans la colonie, en échange d'une liste civile, à de certaines conditions qu'il fera connaître plus tard; des privilèges que demandait le gouvernement américain au sujet des pêcheries, et dont la concession cût affecté la prospérité de la Nouvelle-Ecosse, ont été refusés par Sa Majesté, il recommande fortement à la considération de la chambre le projet d'un chemin de fer entre Halifax, Québec et Montréal, et annonce qu'il a fait un appel au gouvernement britannique au sujet de cette grande entreprise, et qu'il a tâché d'obtenir les renseignements statistiques et autres qui pourraient aider les chambres dans leurs délibérations, tant sur la question de savoir si ce projet est réalisable que sur celle de l'étendue de l'aide pécuniaire à accorder à cette entreprise; il n'a pu mettre à effet l'acte dans la dernière session relativement à la dette fondée de la province; il rappelle en même temps qu'il faudra pouvoir à la liquidation immédiate de l'emprunt de 1836, en doublons, cette année. Journal de Québec.

On nous a parlé du projet qui vient d'être formé d'établir à Montréal une nouvelle banque d'épargne. On nous dit que plusieurs citoyens de la première respectabilité seront à la tête de cette excellente institution qui recevra aussi le patronage du clergé. On parle aussi du projet d'une nouvelle banque canadienne qui aurait pour fondateurs plusieurs marchands canadiens de cette ville.—Minerne.

Jeudi dernier dans le cours de l'après-midi les artilleurs stationnés à l'île Ste. Hélène vis-à-vis la cité, pratiquèrent le tir au canon contre un rampart construit en glace qu'ils avaient érigé sur une petite île distante environ de 450 verges. Cette pyramide de glace avait environ 60 pieds de long sur 30 d'épaisseur et 18 de haut. La batterie était composée de 3 pièces de 18, une de 24, et de deux canonnades. A la première décharge une des canonnades fut renversée de son affût, et l'autre ne fut tirée qu'une fois. Les canons firent plusieurs décharges et chaque boulet frappa le blanc pénétrant dans la glace de dix à douze pieds; toutes les marques des boulets n'étaient pas éloignées les unes des autres de plus de dix à quinze pieds; et plusieurs portèrent bien près l'un de l'autre, sans causer des dommages bien considérables à ce rempart de nouvelle invention.—Idem.

Decision importante.—Lundi dernier, jugement fut rendu dans la poursuite en laquelle la compagnie de l'assurance de Québec était demanderesse contre les propriétaires du steambot St. Louis, ayant pour cause l'incendie qui eut lieu à Boucherville, dans l'été de 1843. Le montant réclamé par l'action était de £3045 15s., et la somme entière fut adjugée aux demandeurs. Il paraît que cet incendie devait son origine à des étincelles échappées du St. Louis. On nous informe que les défendeurs qui sont MM. John Molson et A. St. Louis se proposent d'appeler du jugement.—Idem.

F. M. Marchand, Ecr., après un examen devant son honneur le juge-en-chef, a été admis vendredi dernier à pratiquer comme avocat.—Idem.

NAISSANCES. Aux Trois-Rivières, le 23, la dame de René Kimber, écr., a mis au monde un fils. A Enniscechy, (Irlande) le 28 ult., Mme Shee, âgée de 66 ans, a mis au monde un fils. L'aîné de ses enfants est âgé de 47 ans. MARIAGES. En cette ville, le 29 du mois dernier, à l'église paroissiale, par Messire Comte, Armand de Charbonnel, et ensuite à Christ Church, par le Révérend H. A. Adamson, Thomas Steers, écr., à Marie Ellen, fille aînée de feu le capitaine Higgins, de Westport, comté de Mayo, Irlande.

ANNONCES. VENTE PAR ENCHAN. Par J. D. Bernard. VENTE DE Liqueurs, Epicerie, &c. Aux Magasins du Soussigné, LUNDI prochain le 9 du courant, sera offert en Vente, par Enchan Public, UN assortiment étendu de LIQUEURS, EPICERIES, etc.; particularités du quel seront données dans une prochaine annonce. —Aussi— 60 quarts Huile de Lomp-Marin 6 do do de Morue 100 quantaux Morue Sèche de Table, mis en lots de 8 et 9 quint. chaque 50 drafts Grande Morue Verte 50 barils Harrengs du Nord, No. 1 25 do Huîtres de Caraque 30 tinettes Homards Marins. Conditions Faciles— La Vente à UNE heure. J. D. BERNARD. Montréal, 3 Février, 1846. Agence a New-York. J. C. ROBILLARD, No. 5, Nassau Street. EN présence de l'entraînement si progressif qu'éprouve tous les jours le commerce du Canada, vers les Etats-Unis, le soussigné a cru important de connaître les NOMBREUSES MANUFACTURES, qui à New-York et dans ses environs, rivalisent si énergiquement avec l'Europe.—Il fera donc exécuter d'après les goûts actuels, tous les objets dont on lui confiera les commandes, tel que: Mécanismes a Patentes, Inventions nouvelles, d'art ou d'agriculture, Perfectionnement de constructions, Plans d'architecture publique et privée, Ornaments de Salons, Bijouteries et argenteries, Montres et Pendules, Articles de modes, Livres de littérature et de Médecine "publiés aux Etats-Unis." Instruments de Chirurgie, Et objets de tous genres. Aussi —Marchandises diverses comme ci-devant. N. B. Pour ornements et objets d'Eglise, s'adresser à l'Hôpital-Generel, (Sœurs Grises). J. C. ROBILLARD.

NOUVELLES A LA MAIN. LES ENCANTEURS ET LES ACTIONS PENALES. L'indignation publique est à son comble par suite des actions portées par l'inspecteur des li-

ces d'Encanteurs contre plusieurs de nos premiers négociants, d'une manière tout à fait déshonorante. Voici les détails que nous donne la Minerne. Il s'agit ici du sieur Donald Sinclair Stewart, qui vers 1841 fut nommé inspecteur des licences du district, d'après l'acte 4 et 5 Viet. chap. 21. Les encanteurs avaient à s'adresser à cet individu pour le renouvellement de leurs licences. C'est ce qu'ils firent tous. Mais soit que M. l'inspecteur eût médité le coup qu'il devait porter, ou que l'idée lui en vint plus tard, il répondit aux encanteurs qu'il n'avait pas reçu ses blancs de licences, mais que tout était bien (all right), ce qui voulait dire qu'ils pouvaient continuer à vendre. Enfin après bien des pas et des démarches auprès de l'inspecteur des licences, qui était toujours absent de son bureau, les encanteurs obtinrent leurs licences. Mais il s'était écoulé quelques jours entre l'expiration de l'ancienne licence et le renouvellement de l'autre. Eh bien! qui le croirait?... Donald-Sinclair Stewart a intenté des actions contre MM. Cuvillier, Bernard, Young et Leeming, et contre un nommé Laurain, de la campagne, pour avoir fait des ventes sans licence.

Mais ce qu'il y a de plus extraordinaire c'est que jugement a été prononcé mercredi dernier contre MM. Bernard et Young, par la cour du banc de la reine, les condamnant à £100 d'amende chaque. Ce jugement a surpris beaucoup de monde, parce qu'il a été prouvé clairement que l'intention des encanteurs n'était pas de frauder la loi, puisqu'ils avaient fait diverses démarches pour obtenir leur licence, et si elle ne leur avait pas été délivrée à temps, cette circonstance était due, ou à la mauvaise foi ou à la négligence de l'officier public, qui vient d'être jugé par toute la presse de Montréal indigne de remplir cette situation. Il est bon de remarquer que le délateur qui est l'inspecteur lui-même obtient la moitié de l'amende, c'est-à-dire £50. Quant aux autres poursuites contre MM. Cuvillier, Leeming et Laurain, les actions ont été déboutées. Il paraît aussi que Pune des licences a été antidatée.

ARRESTATION DU JEUNE READY.—Il y a quelques jours nous nous disions la fuite de cette ville d'un jeune homme appartenant à une famille honorable, sous des circonstances déshonorantes et tout à fait déplorable. Ce jeune homme que des habitudes de dissipation ont conduit aux derniers échelons du crime du premier coup, avait une situation avantageuse dans la banque de l'Amérique du Nord, qui lui donnait pas moins de £300 par an.

Introduit dans une maison de jeu, il a perdu en quelque temps tout ce qu'il possédait au monde. Mais alors la fureur du jeu ne Pa pas quitté. Il a oublié sa position honorable, sa famille et la confiance qu'on reposait en lui. Il a pillé l'opulente institution à laquelle il appartenait. On estime de £5000 à 10,000 les sommes par lui soustraites à la banque. Après avoir perdu cette énorme somme il songea à s'enfuir et partit en effet, précédé par le misérable qui était la cause de ses fautes, celui qui tient un infâme repaire de brigands, dans la rue Bonsecours. Rendus à New-York ces malheureux se croyaient en sûreté mais point n'en fut, car le sous-chef Jérémie était à leurs trousses, et la banque de l'Amérique du Nord, avait offert à New-York une récompense de £100 pour l'arrestation de Ready.

Après quelques recherches, on trouva les délinquants dans une maison de jeu. Ils furent arrêtés de suite par les autorités américaines et livrés à nos autorités. Hier matin ils traversaient la ville, se rendant à la prison, pour y attendre leur procès. C'est tout un drame pour la cour siége